

CHRONIQUE.

Le Tombeau de la Chrétienne, — M. le baron Aucapitaine nous adresse d'Ajaccio la communication suivante :

« Voici la note dont je vous ai parlé et que je retrouve enfin. Je m'empresse de vous l'envoyer, tout en regrettant de n'avoir pas satisfait plus tôt à votre désir.

» M. Paul Lacroix, rendant compte au *Comité des Sociétés savantes* des travaux de la *Tribune artistique et littéraire du Midi*, Revue mensuelle publiée sous les auspices de la *Société artistique des Bouches-du-Rhône* (4^e année), parle d'un article sur le *Kober Roumia*, ou Tombeau de la Chrétienne, par M. Duplat, pharmacien de l'armée. Ce compte-rendu témoigne que son auteur n'avait pas une connaissance complète du sujet. Tout ce qu'on y apprend sur la matière, c'est ce qui se trouve contenu dans la note suivante :

« M. Renier, en adoptant complètement les conclusions de la » dissertation que nous avons analysée, a rapporté que le célèbre » voyageur Bruce avait lu sur une pierre du *Kober Roumia* ces » deux mots, qui ne laissent pas de doute possible : BASILISSA KLEO- » PATRA. »

« Je crois que vous feriez bien d'écrire une note pour réclamer auprès du Comité; d'autant plus qu'il y a dans ce compte-rendu un oubli complet de vos travaux. »

Observations de M. Berbrugger. — Au lieu d'importuner le Comité d'une réclamation, nous préférons nous adresser au public, et lui rappeler que les rapports sur nos deux explorations préparatoires du Tombeau de la Chrétienne ont été publiés en 1855 et 1856, dans le *Moniteur algérien* et dans la *Revue africaine* (tome 1^{er}, de la page 31 à la page 38).

(1) Cet article n'est autre que celui qui, publié d'abord, à Alger, dans le journal *la Colonisation*, puis dans la *Revue d'Orient* (1856), a donné lieu à une première réfutation du Docteur Leclerc, à une deuxième de M. Tauxier, et enfin à une autre de moi-même. — *Note de M. Aucapitaine.*

Ceci est pour la publicité algérienne; quant à celle de la métropole, voici deux pièces qui prouvent que nos travaux ont été connus par un illustre corps qui la dispense avec autorité, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ceux de ses membres qui figurent dans le Comité et qui, d'ailleurs, reçoivent notre *Revue africaine* ont dû nécessairement en avoir connaissance.

La première pièce est ainsi conçue :

« Paris, le 22 avril 1856.

» Le secrétaire perpétuel de l'Académie (des Inscriptions et Belles-Lettres) à M. Berbrugger, correspondant de l'Académie.

» Monsieur,

» L'Académie a reçu les six vues photographiques que vous
» avez bien voulu lui adresser du Tombeau de la Chrétienne (1).

» J'ai l'honneur de vous transmettre ses remerciements.

» Ces six vues ont été déposées dans la bibliothèque de l'In-
» stitut.

» Agréez, etc.,

» NAUDET. »

Voici la copie de la deuxième pièce :

« INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

» ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

» Paris, le 11 novembre 1856.

» Le secrétaire perpétuel de l'Académie, à M. Berbrugger, corres-
» pondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de
» l'Institut Impérial de France, à Alger.

» Monsieur,

» L'Académie a entendu avec intérêt un rapport verbal dans le-
» quel notre savant confrère, M. Hase, a exposé la suite et le pro-
» grès de vos recherches laborieuses au Tombeau de la Chrétienne,

(1) Ces vues, faites pendant nos deux explorations par notre compagnon de voyage, M. John Green, sont les premières qui aient été données de ce monument. Elles indiquaient, avec l'exactitude inattaquable de la photographie, l'état primitif du monument, puis les modifications successives amenées par nos travaux, d'après un programme dont l'article principal, consciencieusement observé, a été de ne rien démolir, mais de déblayer seulement.

» avec les considérations développées dans votre mémoire sur l'origine du monument.

» Elle me charge, Monsieur, de vous remercier et de vous exhorter en même temps à pousser jusqu'à la fin vos habiles travaux. » Elle vous félicite encore des puissants secours qui vous ont aidé et encouragé dans votre double exploration (1) ; et elle désirerait que l'expression de sa reconnaissance parvînt, avec le témoignage de la vôtre, à l'illustre maréchal (M. le comte Randon), que les soins du gouvernement et les préoccupations de la guerre n'empêchent pas d'accorder une protection si éclairée et si utile à la science de l'antiquité.

» Agréez, etc.,

» NAUDET. »

Voilà de quoi consoler de l'omission signalée par M. le baron Aucapitaine.

Il est certain, pourtant, que nos travaux avaient un caractère qui devait les mettre à l'abri d'un oubli pareil.

En effet, on avait fait, pendant longtemps, de fréquentes courses au Tombeau de la Chrétienne : de Coléa ou de Blida, on y allait déjeuner ; et l'on revenait bien vite, ce lieu sauvage étant complètement désert à plusieurs lieues à la ronde. Quant à des travaux de fouilles, il n'y fallait pas songer ; car ce n'était pas de la terre qu'il s'agissait de remuer, mais bien des pierres de taille amoncées autour du monument, sur une hauteur moyenne de 7 à 8 mètres, et dont quelques-unes mesuraient 2 m. 85 c. sur 0 m. 50 c. Le temps et l'outillage convenables manquaient donc tout à la fois au touriste forcé de se contenter d'une courte et stérile visite au vieux tombeau royal.

Le premier, nous avons pu nous y installer pendant près d'un mois, et y amener des travailleurs munis des outils nécessaires. Ce n'est pas un mérite, mais c'est un avantage auquel on doit les seules données positives que l'on possède jusqu'ici sur ce monument plein d'intérêt. Cela valait peut-être la peine qu'on en dit quelque chose.

Mais passons à un 2° article.

(1) La recherche du *mode d'architecture* du monument et de son *entrée*. Le premier problème est à peu près résolu ; l'étude du second pourra être reprise très-prochainement, grâce à la bienveillance de l'administration et à la munificence éclairée du Conseil général du département.

2° *Voyage dans le Sahara algérien.* — M. Bache, de bien regrettable mémoire, nous a signalé, dans notre dernière entrevue, les passages suivants de l'*Année géographique* (1863), par M. Vivien de Saint-Martin (p. 107) :

« Dans l'historique des reconnaissances poussées vers le Sud, » au-delà des provinces algériennes, vers ces parties du Sahara » coupées encore d'oasis habitées, et qui précèdent les solitudes » sablonneuses et absolument inhabitées du grand désert, on peut » reconnaître, avec la brochure de M. de Polignac (n° 46), deux » périodes bien distinctes.

» Pendant la première, essais et tentatives isolées : elle s'étend » jusqu'en 1857 et se fait surtout remarquer par le voyage de » M. Renaud (1) jusqu'au Touat (1850), celui de M. Berbrugger à » *Tougourt*, par la régence de Tunis, dans la même année.....

» M. Vivien de Saint-Martin ajoute en note : « Les résultats de » cette tournée ont été publiés par M. Berbrugger dans la *Revue » africaine.* »

M. Vivien ne parle pas des autres travaux de M. Berbrugger relatifs à son voyage dans le Sud, en 1850 et 1851 ; tels que la *Notice sur les puits artésiens du Sahara*, et quelques autres publiés à Alger. Vivant dans la métropole, il n'est point étonnant qu'il n'en ait pas eu connaissance.

Ce n'est pas non plus sa faute s'il restreint notre voyage à une simple course à *Tougourt*. C'est ainsi que la brochure de M. de Polignac, qui lui sert de guide, l'a présenté elle-même, par erreur. Quand cette brochure parut, nous avons aussitôt réclamé contre une omission que nous ne nous attendions pas à rencontrer dans une publication faite par les ordres de l'administration dont nous avons reçu notre mission saharienne, et qui avait été imprimée dans le pays même où la connaissance de notre itinéraire est chose de notoriété publique. A nos réclamations à ce sujet, on répondit par la promesse de compléter, sur chaque exemplaire, la mention qui nous concernait, au moyen d'une addition manuscrite. Il paraît que cette note manuscrite a manqué sur l'exemplaire de M. Vivien de Saint-Martin.

Déjà, il y a quelques années, nous avons lu dans un annuaire

(1) D'après les renseignements que nous avons recueillis dans le Sahara, M. Renaud n'a point pénétré jusqu'au Touat. Il faut noter qu'il s'était fait Musulman, ce qui favorisait singulièrement sa tâche.

que M. Renou, qui n'est allé dans le Mzab qu'en 1853, était le premier Européen qui eût visité cette partie du Sahara algérien, tandis que notre exploration de cette contrée remontait à l'hiver de 1850-1851.

Cependant, connaissant la loyauté de M. Renou, nous n'avons pas réclamé, voulant lui laisser le plaisir de prendre l'initiative de la rectification. Nous ne doutons pas qu'il n'ait dû le faire quelque part, quoique nous n'en ayons pas eu connaissance.

Pour répondre à cette double omission, nous voici forcé de rééditer notre itinéraire. Rappelons donc que nous sommes parti d'Alger le 16 juin 1850, et nous sommes rendu à Tunis par terre; que, de là, nous sommes allé dans le désert tunisien, en passant par Kérouan, Gafsa, etc.; que nous sommes rentré en Algérie par la route de Nefta à l'oued Souf; que, de cette oasis, nous avons gagné celle de Tougourt, puis, successivement et en prolongeant les séjours, Temacin, Blidt Ameer, Hadjira, Ngoussa, Ouargla, Guerara, Berrian, d'où nous sommes revenu à Alger par Lagouat, après un voyage de dix mois.

Donc, la partie tout-à-fait neuve de notre voyage est le trajet de Blidt Ameer à Lagouat par Ouargla, qu'aucun Européen n'avait fait avant nous. Comme elle est précisément omise dans la brochure de M. de Polignac, qui a servi de base au travail de M. Vivien de Saint-Martin, il y avait nécessité de réclamer.

3° *Ère mauritanienne*. — Nous n'abandonnerons pas l'*Année géographique*, sans signaler une autre omission commise à notre préjudice. Nous y lisons ce passage à la page 115, à propos de l'annonce de l'*Annuaire de 1862 de la Société archéologique de Constantine* :

« De l'ère mauritanienne..... par M. Poulle.

» Une inscription trouvée, en 1861, à Sétif, fournit les moyens
» de fixer irréfragablement à l'an 40 de J. C. la première année de
» l'ère mauritanienne, laquelle date de l'époque où la Maurita-
» nie fut déclarée province romaine. »

Nous demandons la permission de rappeler que, dès l'année 1856, nous avons publié, dans la *Revue africaine*, un travail raisonné sur l'*Ère mauritanienne*, que nous fixions à l'an de J. C. 40, d'après une inscription découverte à Bougie en 1853, antériorité que M. Poulle, du reste, indique formellement lui-même à la page 263 dudit annuaire.

A. BERBRUGGER.

RUINES DE TIGZIRT (Iomnium). — Des entrepreneurs ont été autorisés à enlever de ce vaste gisement de ruines romaines les pierres taillées antiques qui ne portent ni sculptures ni écriture et qui n'appartiennent pas, d'ailleurs, à certains monuments qu'il importe de conserver tels que les siècles nous les ont légués.

Afin d'assurer l'exécution de ce programme, les conditions, suivantes ont été imposées aux entrepreneurs :

Les cessionnaires des droits que les indigènes prétendent avoir sur les ruines de Tizirt, s'engagent formellement :

1° « A faire mettre à part, sur place, dans le lieu désigné par l'Inspecteur général des monuments historiques, et à abandonner gratuitement à l'administration toutes les pierres sculptées ou portant une inscription qu'ils pourront rencontrer dans l'exploitation des matériaux composant lesdites ruines.

2° A donner avis, à M, l'Inspecteur général des monuments historiques, de chaque envoi de matériaux antiques expédié par eux à Alger, point sur lequel ces envois seront exclusivement dirigés.

Aucune pierre antique ne sera taillée et toutes devront être embarquées dans l'état où elles se trouvent, de manière à ce que leur valeur archéologique ou artistique puisse être facilement vérifiée à l'arrivée.

3° Les monuments antiques de Tizirt qu'il pourra convenir de conserver dans leur état actuel seront indiqués par l'Inspecteur général et seront scrupuleusement respectés par les entrepreneurs. »

Moyennant ces précautions, les recherches de matériaux que vont faire lesdits entrepreneurs ne peuvent que tourner au profit de la science et de l'art, en amenant des découvertes que l'on ne pourrait obtenir autrement que par des dépenses considérables, pour lesquelles, d'ailleurs, il n'y a pas d'allocations spéciales.

Les ruines de Tizirt, dont nous entretenons le lecteur, sont situées à 32 kilomètres environ à l'est de Dellis, sur la route de Bougie par le littoral. On s'en est déjà occupé dans cette *Revue*. V. Tome 1^{er}, pages 146, 230, 497; et tome 6^e, page 75.

MARIE LEFÈVRE. — Lorsque, par un sentiment de reconnaissance qui l'honore, Marie Lefèvre, notre poète aimé, voulut partager les destinées officielles de son honorable patron, M. Géry,

dans l'Ardèche d'abord, puis en Corse, nous l'avons toujours suivi avec intérêt dans ses pérégrinations administratives. C'était aussi, disons-le, avec le secret espoir de le voir bientôt revenir. Enfant de nos régions du soleil, né ici où, du moins, épanoui parmi nous, au milieu des dramatiques scènes de la lutte des deux races, ayant puisé à la coupe des vives émotions qui naissent du choc de la civilisation avec la barbarie, sa muse s'était inspirée de ces grands spectacles et leur avait emprunté ses premiers et plus heureux accents. Il nous semblait donc impossible que le poète ne retournât pas quelque jour à cette séduisante Afrique qui avait reçu ses premiers vers et lui avait donné, en retour, ces premiers applaudissements si chers à l'aiglon qui essaye ses ailes.

Les nouvelles que nous recevons de Marie Lefèvre nous laissent peu d'espoir de ce côté : tout en nous faisant plaisir — puis qu'elles nous apprennent qu'il s'est créé, en Corse, une famille et une position honorable — elles nous font craindre de ne pas le revoir de longtemps. En effet, Marie Lefèvre est conseiller de préfecture à Ajaccio, il est marié et père. Voilà bien des liens pour le retenir loin de nous. Et, cependant, nous ne perdons pas tout espoir ; un avancement, une permutation ou toute autre phase administrative peut nous le ramener quelque jour. Plaise à Dieu ! et que ce soit le plus tôt possible : en attendant, réjouissons-nous de ses succès dans la carrière peu poétique mais solide qu'il a embrassée. Nous nous consolerons des beaux vers que nous y perdons, peut-être, par la pensée de le savoir heureux.

ANTIQUITÉS ANTIÉ-DILUVIENNES, ETC. — M. Christy, qui a si heureusement exploré les monuments celtiques du Bou Merzoug (V. le dernier Annuaire de la société archéologique de Constantine, pages 214 à 234), vient d'adresser, en son nom et en celui de M. Lartet, au Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, pour ce dernier établissement, quelques-uns des échantillons géologiques qu'il vient de découvrir en collaboration avec M. Lartet dans des cavernes jadis habitées par l'homme et où l'on rencontre des objets de son industrie en silex ainsi que des os d'animaux appartenant à des temps antérieurs à la période historique. Ces échantillons ont été soigneusement emballés sur place, puis la caisse a été descendue avec des cordes, non sans

peine ni péril, par dessus le précipice dominé par la terrasse où la caverne explorée se trouve située.

M. Christy fait espérer une note explicative de ces échantillons par M. Lartet, ainsi qu'un nouvel envoi pour le même établissement.

Exposer de pareils actes de libéralité, c'est faire l'éloge le plus convenable de ceux qui les accomplissent.

P. S. — L'envoi annoncé par M. Christy est parvenu à Alger. La note suivante qui était dans la caisse indique, entre autres choses, la provenance des curieux objets qu'elle contient :

« Grotte des Eyzies (Dordogne), en Périgord.

« Cette plaque devra être lavée à l'éponge avec précaution et sans frottement ; on pourra ensuite dégager avec une pointe d'acier les morceaux que l'on souhaite mettre le plus en relief. On y aperçoit, dès à présent, des dents de bœufs (aurochs) des ossements de rennes, d'oiseaux et peut-être de poissons. Il y a de nombreux silex taillés.

« Il sera intéressant de vérifier s'il s'y trouve des os travaillés ou rayés avec le tranchant des silex. »

Pour tous les articles non signés,

Le Président,

A. BERBRUGGER.